DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/305 :
Terre-Sainte ZAC Océan Indien - Cession à l'Etat Français du bien cadastré section EN n°1409 - Complément de la DCM du 11/03/2025 affaire n°37/1843

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-305-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/305 : Terre-Sainte ZAC Océan Indien - Cession à l'Etat Français du bien cadastré section EN n°1409 - Complément de la DCM du 11/03/2025 affaire n°37/1843.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée :

- VU la Délibération du 11/03/2025 affaire n°37/1843 réceptionnée en Préfecture le 13/03/2025 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de céder à l'Etat Français le foncier cadastré EN n°1409 (îlot n°4) d'une surface de 7 721 m² (apparente) et de 7 669 m² (cadastrale) situé dans la ZAC Océan Indien (Terre-Sainte) moyennant le prix de Un euro symbolique,
- VU le procès-verbal de rétablissement de limites de la parcelle cadastrée EN n°1409 (dossier n°26-388-SB) établi par le cabinet Veyland (géomètre expert) en date du 11/09/2026 accompagné du plan de rétablissement de limites (dossier n°26-388 du 08/09/2026),
- VU le plan de servitude (parcelles EN 1313 – 1316 – 1320 – 1409) établi par le cabinet Veyland (géomètre expert) en date du 08/09/2026,
- VU le bail consenti à Tech One Sud par la Commune de Saint-Pierre et antérieurement par la SEMADER concessionnaire de la ZAC Océan Indien sur les parcelles cadastrées EN n°1313, n°1316 et n°1320 contiguës à la parcelle cadastrée EN n°1409 concernée par la cession à l'Etat pour la réalisation des amphithéâtres. Sur ces parcelles le bail de ACTISEM est prévu jusqu'en Juillet 2064.

Lors de la remise des bornes, il a été relevé que le titulaire du bail à construction ACTISEM a empiété sur le terrain contigu objet de la vente par la Commune de Saint-Pierre cadastré EN n°1409 au profit de l'Etat Français. Le transformateur électrique du concessionnaire (27 m²) qui permet l'alimentation d'ACTISEM se trouve être implanté en limite de la parcelle cadastrée EN n°1049. ACTISEM a installé des réseaux souterrains grevant de fait une partie du bien devant être vendu et matérialisé sur le plan de servitude susvisé.

Aussi, il est nécessaire de régulariser cette situation afin que le foncier dominant restant appartenir à la Commune de Saint-Pierre et objet du bail au profit d'ACTISEM sur les parcelles cadastrées EN n°1313, n°1316 et n°1320, bénéficie d'une servitude conventionnelle de passage de réseaux à titre gracieux sur le fond servant qui sera cédé à l'Etat Français.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE COMPLETER la Délibération du 11/03/2025 affaire n°37/1843 réceptionnée en Préfecture le 13/03/2025.**
- **DE L'AUTORISER à intégrer dans l'acte de cession au profit de l'Etat Français la constatation d'une servitude à titre gracieux, selon les éléments suivants :**

	Références cadastrales	Observations
Fonds servant	EN n°1409	Surface Servitude de réseaux 53 m² environ
Fonds dominant	EN n°1313 EN n°1316 EN n°1320	Bailleur : Commune de Saint-Pierre Titulaire du bail construction : ACTISEM

- **DE L'AUTORISER à SIGNER cette servitude au bénéfice des parcelles restant appartenir à la Commune de Saint-Pierre et grevée d'un bail à construction au profit d'ACTISEM.**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-305-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026